



**Priorités régionales de développement
de la Chaudière-Appalaches**

2019-2022

Priorités adoptées le 13 juin 2019

MISE EN CONTEXTE

En 2017, les élus de la Chaudière-Appalaches ont été invités à déterminer leurs priorités régionales de développement. Ces priorités ont par la suite été intégrées à la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*. Elles ont également servi à orienter l'utilisation du Fonds d'appui au développement des régions (FARR).

Au printemps 2019, à l'invitation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les élus de la région ont amorcé une démarche visant à ajuster ces priorités.

Trois rencontres de préconsultation ont tout d'abord eu lieu. Ces rencontres auxquelles étaient conviés les agents ruraux, les intervenants en développement économique et les aménagistes avaient notamment pour objectif de recueillir des propositions d'ajustements aux enjeux et pistes d'action associés aux priorités de développement.

Puis, un Forum de réflexion destiné aux membres de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) a été tenu le 16 mai 2019. Les discussions ont permis de cibler les enjeux et pistes d'action devant être intégrés au document des priorités régionales.

Les priorités ajustées ont été adoptées par les élus de la région le 13 juin 2019.

PRIORITÉ TRANSVERSALE

Énoncé de priorité

Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional

Contexte

D'une superficie de 15 074 km², la région de la Chaudière-Appalaches est constituée de 10 entités territoriales (neuf MRC et la Ville de Lévis) urbaines, semi-urbaines et rurales regroupant 136 municipalités. Son histoire, sa diversité, son étendue, de même que la pluralité des organisations qui y sont actives complexifient les relations interMRC et la mise en place de solutions de développement intégrées répondant aux besoins de chacun.

Pour pallier ces réalités, les territoires ont besoin d'espace de travail commun pour coordonner différents dossiers ou projets touchant plusieurs d'entre eux, favoriser la concertation et le réseautage entre les élus, définir les enjeux et priorités de la région et représenter leurs intérêts.

Actions

- Encourager le travail concerté et cohérent entre les MRC de la Chaudière-Appalaches et ses voisins, partager des ressources et des expertises, avoir accès à l'information sur les pratiques innovantes ;
- Consolider les lieux propices au développement d'alliances profitables à tous les partenaires.

BIOALIMENTAIRE

Énoncé de priorité

Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Contexte

Chaudière-Appalaches est la deuxième région en importance au Québec dans le secteur bioalimentaire. La superficie agricole correspond à 66 % du territoire. Ce secteur d'activité est constitué à la fois d'entreprises industrielles et artisanales qui génèrent un revenu agricole totalisant environ 1,5 milliard de dollars annuellement. Le PIB agricole de la région (plus de 600 millions de dollars) représente 16 % de celui du Québec pour ce secteur.

La région regroupe plus de 5 000 entreprises agricoles, soit environ le cinquième des fermes du Québec. Ce nombre est constitué pour 28 % de démarrage de nouvelles entreprises, pour 62 % de transferts familiaux et pour 11 % de transferts non familiaux. De plus, la transformation alimentaire crée à elle seule plus de 7 000 emplois répartis dans environ 180 entreprises.

Or, le secteur du bioalimentaire fait face à de nombreux défis. Les entreprises agricoles peinent notamment à attirer et retenir la main-d'œuvre, ce qui constitue un frein à leur expansion. Par ailleurs, dans certains secteurs de la région, l'urbanisation exerce une pression sur les terres agricoles.

Déjà, plusieurs MRC du territoire ont pris acte des défis inhérents au secteur du bioalimentaire et ont identifié des solutions dans leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA). Le service Arterre est également implanté sur l'ensemble du territoire.

Actions

- Encourager les projets de commercialisation, de nouveaux modèles d'entreprises, de diversification de la production agricole, de stratégie de mise en marché en circuits courts et de marchés publics ;
- Développer des outils facilitant l'accès aux terres agricoles (caractérisation des terres en friche, programmes d'accès aux terres, banques de terres, bâtiments agricoles disponibles) ;
- Assurer le développement et la relève des entreprises agricoles ;
- Signer une entente sectorielle de développement sur le développement du bioalimentaire permettant notamment de mettre en œuvre de manière concertée des initiatives communes aux PDZA ;
- Initier une réflexion sur la mise sur pied d'un parc industriel régional voué au secteur bioalimentaire ;
- Encourager la venue de travailleurs immigrants dans le secteur du bioalimentaire.

FORÊT

Énoncé de priorité

Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable

Contexte

Les forêts couvrent environ plus de 11 000 km² soit 65 % du territoire de la Chaudière-Appalaches. On y retrouve des forêts mixtes et, en moins grand nombre, des forêts de conifères et de feuillus. La très grande majorité des terrains forestiers sont situés en forêts privées (80 %).

L'industrie acéricole est présente sur l'ensemble du territoire. Le tiers du sirop d'érable québécois est produit en Chaudière-Appalaches, ce qui en fait la région la plus productive en la matière. Cette industrie régionale est soutenue par plus de 3 200 entreprises acéricoles. Par ailleurs, bien que le marché des produits forestiers soit en mutation, des opportunités s'offrent pour le développement de produits alternatifs notamment pour la biomasse. L'apport économique de la forêt se manifeste également au niveau récréotouristique, comme en fait foi la présence de nombreux parcs régionaux.

En Chaudière-Appalaches, on retrouve une trentaine d'usines de première transformation du bois. Ces usines s'approvisionnent principalement aux États-Unis, suivis de loin par les forêts privées du Québec et celles du domaine de l'État. De ce nombre, seules 14 usines de sciage bénéficient d'une garantie d'approvisionnement en forêt publique. La région possède la plus forte concentration d'entreprises de 2^e et 3^e transformation du bois, notamment par la présence de nombreux manufacturiers en bâtiments préfabriqués et en structures de bois.

Actions

- Poursuivre le travail de développement des produits de 2^e et 3^e transformation des matières ligneuses et de ses résidus sur le territoire ;
- Appuyer des projets visant à diversifier l'économie de la ressource forestière via des projets multi ressources (parcs régionaux, diversification des activités et de l'économie en milieu forestier) ;
- Accroître la coordination entre les entreprises de la région pour la recherche et la transformation.

DÉVELOPPEMENT VIABLE DU TERRITOIRE

Énoncé de priorité

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Contexte

Développer le territoire de manière viable nécessite que les intervenants de la région poursuivent leurs efforts pour protéger l'environnement et s'adaptent pour faire face aux changements climatiques.

Pour bâtir une économie verte pour les générations futures, la région doit notamment encourager les projets et initiatives visant à réduire le gaspillage des ressources naturelles, les protéger et les mettre en valeur. Elle doit aussi améliorer la gestion de ses matières résiduelles.

La gestion de l'eau est également à inscrire au nombre des priorités. Ressource naturelle essentielle, l'eau que nous utilisons est répartie entre les usages résidentiels (38 %), agricoles (32 %) et industriel-commercial-institutionnel (30 %). L'utilisation annuelle représentait plus de 100 millions de m³, dont environ 40 % provenaient des eaux souterraines. Excluant la population de la ville de Lévis, plus du tiers de la population de la région s'alimente en eau à partir de puits privés et plus de la moitié par réseau d'aqueduc.

Les milieux humides représentent pour leur part 7,6 % de l'ensemble du territoire de la région. Considérant leur rôle dans l'équilibre de l'environnement, leur protection est à privilégier.

Actions

- Soutenir les actions communes des plans de gestion des matières résiduelles en respect de la réalité des territoires ;
- Encourager le recyclage, le réemploi, la valorisation des matières de tout type, la réduction et le traitement des matières organiques ;
- Protéger l'eau souterraine et de surface, de même que les milieux humides ;
- Lutter contre les espèces envahissantes ;
- Poursuivre le développement du réseau de bornes électriques.

TRANSPORT

Énoncé de priorité

Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches

Contexte

La région de la Chaudière-Appalaches est en pleine expansion aux plans démographique et économique. Or, cette croissance engendre des défis de mobilité des personnes et des marchandises. En effet, des problèmes de congestion touchent maintenant l'ensemble des MRC et la ville de Lévis ce qui peut représenter un frein au développement et à l'attraction d'entreprises.

La croissance économique de la région est davantage marquée sur les territoires de Lévis et de la Beauce (Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce), une situation qui s'explique par une forte concentration démographique et la présence d'un plus grand nombre de grandes entreprises. L'économie des autres territoires de la Chaudière-Appalaches (Montmagny, L'Islet, Bellechasse, Les Etchemins, Lotbinière, Les Appalaches) est davantage tournée vers la production de biens (secteurs primaire et manufacturier) qui sont principalement destinés à la vente dans les régions du Québec. La présence d'infrastructures de transport adéquates, notamment routières et ferroviaires est nécessaire pour que ces entreprises aient accès aux différents marchés.

Par ailleurs, le développement du transport collectif demeure un enjeu pour l'ensemble des territoires de la région. La pérennité des services ne sera assurée que s'ils sont appuyés par un financement adéquat et adapté aux réalités des milieux. Les défis sont encore plus criants pour les territoires éloignés des grands centres urbains ou à faible densité de population comme celui de L'Islet (8,4 hab/km²) ou des Etchemins (9,1 hab/km²) puisqu'il affecte directement l'attractivité et la rétention des familles dans les petits milieux de vie et désavantage les entreprises localisées dans les secteurs éloignés ou peu densément peuplés. De plus, l'absence de complémentarité entre les services de transports collectifs des différents territoires nuit à la qualité de vie et à la rétention des personnes qui n'ont aucun moyen de transport (jeunes, aînés, personnes malades, personne en situation de pauvreté). L'accès au transport collectif a une incidence sur l'ensemble de la qualité de vie, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité. L'accès au transport permet l'accès aux services (services médicaux, communautaires, commerces, emplois, etc.) et favorise les bonnes habitudes de vie puisque de nombreuses zones de déserts alimentaires se trouvent en Chaudière-Appalaches.

Actions

- Favoriser l'interconnexion entre les territoires de la Chaudière-Appalaches et les régions avoisinantes en améliorant le réseau routier (construction d'un 3^e lien, prolongement de l'autoroute 73, amélioration de la route 112) ;
- Réhabiliter le réseau ferroviaire régional et favoriser l'intermodalité ;
- Améliorer l'offre de transport collectif en consolidant les réseaux existants (intraMRC) et en développant les interconnexions avec les grands centres (Lévis et Québec) ;
- Réaliser une étude sur la mobilité en transport collectif et l'harmonisation des tarifs.

TOURISME

Énoncé de priorité

Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

Contexte

La région de la Chaudière-Appalaches jouit d'une localisation enviable. Cependant, l'accès aux infrastructures et à l'offre d'activités touristiques et culturelles est inégalement réparti sur l'ensemble du territoire. Les projets concertés interMRC viendraient diversifier ou consolider l'offre tant en termes de variété, de quantité, que de qualité.

La région de la Chaudière-Appalaches est particulièrement bien positionnée en matière d'offre en tourisme 4 saisons. Les pistes de motoneige et de quad, de même que l'accès à la nature sont des atouts à mettre en valeur.

Par ailleurs, l'offre touristique culturelle régionale nécessite une meilleure structuration ainsi qu'une concertation plus avisée entre les acteurs afin de se démarquer pour attirer les touristes et leur offrir une expérience de qualité. Cela pourrait intéresser du même coup et susciter l'intérêt des habitants du territoire et faire d'eux des ambassadeurs de la région.

Actions

- Encourager le développement touristique concerté, innovant et structurant entre MRC (agrotourisme, tourisme culturel, tourisme nature, patrimoine bâti, circuits touristiques interMRC, etc.) ;
- Favoriser la mise en place et améliorer les infrastructures touristiques ;
- Consolider et améliorer la continuité des pistes VHR et cyclables entre les territoires ;
- Accroître l'accès au fleuve, aux rivières et aux plans d'eau ;
- Élaborer et diffuser une campagne de promotion des attraits touristiques de la Chaudière-Appalaches.

CULTURE

Énoncé de priorité

Mettre en valeur et donner accès à la culture

Contexte

Le diagnostic culturel réalisé en 2014 par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches révélait que le ratio du nombre de travailleurs culturels et d'artistes par 100 000 habitants qui résident dans la région était supérieur à de nombreuses autres régions. La présence de ces artistes joue un rôle majeur de conservation et de diffusion des arts et de la culture. De plus, la contribution des entreprises, des organismes culturels et des touristes culturels représente près de 2 % du PIB de la région, soit plus de 200 millions de dollars. Finalement, la présence du patrimoine culturel est significative puisque l'on recense près de 150 statuts de protection accordés à des biens patrimoniaux.

En contrepartie, la région compte un faible nombre d'organismes artistiques professionnels de création et de production et d'entreprises culturelles. De plus, les dépenses en culture des municipalités en services rendus sont parmi les plus faibles au Québec. L'accès à la culture est aussi inégal selon les territoires. La desserte du secteur sud de la région accuse un déficit par rapport à la portion littorale et la proximité de villes-centres. La population située dans le secteur sud et plus particulièrement les jeunes, n'a pas un accès égal aux infrastructures et aux services culturels, notamment à un service de bibliothèques publiques et l'offre culturelle y est peu diversifiée.

On observe aussi une faible présence d'organismes phares en Chaudière-Appalaches permettant un accès à une pratique artistique selon des standards professionnels et favorisant son rayonnement. De plus, le soutien financier à l'industrie culturelle en région nécessite des adaptations.

Actions

- Soutenir l'accès et les initiatives en renforçant les arts et la culture en Chaudière-Appalaches afin d'en faire un évènement attractif pour la population et le tourisme ;
- Favoriser les pratiques innovantes ou structurantes en arts et en culture (ex. pratiques numériques) ;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles ;
- Accroître le soutien aux comités et organismes culturels, de même qu'aux artistes émergents ;
- Mettre en place des outils de mesure d'impact du secteur culturel.

IDENTITÉ

Énoncé de priorité

Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région

Contexte

Le sentiment d'appartenance est généralement pluridimensionnel puisqu'il repose sur une série d'éléments (biophysiques, anthropiques, socioculturels, paysagers, historiques et économiques). Ce sentiment peut donc être construit et évoluer avec le temps pour constituer un repère qui facilite les relations entre les personnes, le développement des communautés et l'intégration des nouveaux arrivants.

La région de la Chaudière-Appalaches est davantage considérée comme un véhicule administratif. Le sentiment d'appartenance est plutôt lié à des « secteurs » : la Beauce, la Côte-du-Sud, etc. Cette diversité est une richesse qui doit être utilisée pour développer la personnalité de la Chaudière-Appalaches, une région à laquelle les résidents et les nouveaux arrivants peuvent être fiers d'appartenir.

Cette identité pourrait se construire autour de certaines caractéristiques propres à la région de la Chaudière-Appalaches. Une des voies pour enrichir la fierté régionale pourrait tourner autour de la mise en valeur concertée des paysages et du patrimoine bâti. La ruralité est un autre élément emblématique de la Chaudière-Appalaches. La mise en œuvre de projets structurants autour de ces thématiques pourrait profiter à la fois à la population et aux touristes.

Actions

- Consolider et promouvoir l'identité culturelle et patrimoniale de la région ;
- Mettre en place des projets interMRC de mise en valeur des beaux paysages ;
- Développer une image de marque pour renforcer l'identité de la Chaudière-Appalaches.

MAIN-D'ŒUVRE

Énoncé de priorité

Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail

Contexte

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, le nombre d'emplois augmente plus rapidement que le nombre de personnes actives sur le marché du travail et le taux de chômage de la région est le plus bas du Québec. Si bien qu'aujourd'hui, plusieurs entreprises font face à une rareté, voire une pénurie de main-d'œuvre. Bien que des actions aient été initiées par les entreprises et organismes de développement pour accroître le bassin de main-d'œuvre de la région, un sérieux coup de barre s'impose.

Dans un tel contexte, il est primordial de pouvoir compter sur la venue de nouveaux travailleurs. La main-d'œuvre immigrante est une avenue incontournable. Toutefois, l'intégration des personnes immigrantes va au-delà du milieu de travail et nécessite des interventions qui interpellent autant les employeurs que les communautés d'accueil.

Des moyens novateurs doivent également être mis en place pour retenir les employés actuels. Finalement, les entreprises, les institutions d'enseignement et les organismes d'employabilité doivent établir une stratégie concertée pour faciliter l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins de main-d'œuvre pour répondre aux défis de la compétitivité.

Actions

- Soutenir les entreprises dans leurs efforts d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, notamment les travailleurs issus de l'immigration ;
- Favoriser les liens entre les écoles et les entreprises afin de faire découvrir aux élèves les emplois existants sur le territoire (prévenir l'exode) ;
- Favoriser l'accès à des programmes à tous les niveaux, incluant le collégial et l'universitaire, en soutenant les approches novatrices et en lien avec l'économie de demain (persévérance scolaire, innovation et formation en entreprise, développement de la culture entrepreneuriale, échanges internationaux, etc.).

CULTURE ENTREPRENEURIALE

Énoncé de priorité

Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Contexte

Peu importe le secteur d'activité, autant les entreprises manufacturières que les entreprises de services font face à de nouvelles réalités. Télétravail, consommation à distance, sociofinancement, automatisation et intelligence artificielle font dorénavant partie du quotidien de plusieurs d'entre elles. Or, d'autres tardent à emprunter ce virage.

Certains secteurs de l'économie devront donc opérer une transformation profonde pour accroître leur productivité, surtout dans un contexte où la main-d'œuvre se fait plus rare. L'innovation et la modernisation des installations doivent être au cœur des stratégies de développement des entreprises. C'est dans cet esprit que la région souhaite favoriser les projets d'acquisitions de connaissance, d'expérimentation et de financement non traditionnel pour faire face aux défis de demain.

Le développement de la culture entrepreneuriale est aussi un enjeu incontournable pour assurer le développement économique à long terme de la région. Le transfert des entreprises et le développement de la relève entrepreneuriale sont à privilégier. Un soutien est cependant nécessaire.

Les entreprises d'économie sociale contribuent tout autant à l'essor économique régional. La région de la Chaudière-Appalaches est le berceau du premier groupe financier coopératif en Amérique, le groupe Desjardins. Aujourd'hui, près de 500 entreprises d'économie sociale générant près de 11 000 emplois et des revenus annuels de plus de 800 millions de dollars sont actives en Chaudière-Appalaches. L'économie sociale apporte des pistes de solutions innovantes, notamment dans le maintien de services de proximité et la reprise d'entreprises.

Actions

- Appuyer le développement de centres de recherche, pôles de croissance, incubateurs et vigie des nouvelles technologies ;
- Favoriser le développement de projets innovants ainsi que la promotion et l'accès au financement non traditionnel (commerce en ligne, laboratoires de création, innovation ouverte, sociofinancement, microcrédit) ;
- Encourager la mise en place et le développement de projets en entrepreneuriat collectif visant la vitalité des territoires ;
- Appuyer le transfert et la relève en entreprise ;
- Stimuler la productivité et l'attractivité des entreprises par des ressources adaptées à chaque territoire ;
- Accroître la cohésion et se concerter sur l'utilisation des ressources.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Énoncé de priorité

Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes

Contexte

Plusieurs MRC n'ont pas de stratégie ou de politique d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants malgré des perspectives de diminution démographique importante. De plus, la capacité de la région à attirer des personnes immigrantes sur son territoire affiche un retard par rapport aux grandes agglomérations urbaines ou aux autres régions qui ont une plus longue tradition d'accueil.

La population immigrée représente moins de 2 % de la population totale de la région et plus de la moitié choisit de s'installer à Lévis où les services de proximité sont plus nombreux. En janvier 2017, 2 719 personnes immigrantes admises de 2006 à 2015 étaient toujours présentes dans la région, soit 0,7 % du nombre total des personnes immigrantes admises au Québec pendant cette même période. Par ailleurs, au 31 décembre 2017, 305 titulaires de permis du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et 180 titulaires de permis du programme de mobilité internationale (PMI) avaient un permis de travail valide.

Les initiatives d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants seront bénéfiques si les efforts pour leur offrir des emplois intéressants et des milieux de vie dynamique où ils peuvent s'épanouir sont au rendez-vous. L'ouverture sur le monde de nos populations doit également être au cœur des stratégies de rétention et d'accueil des immigrants. Des partenariats avec les instances publiques responsables des politiques d'immigration sont aussi nécessaires. Elles doivent cependant être adaptées aux réalités des régions, notamment des milieux ruraux.

Actions

- Mobiliser et sensibiliser les citoyens, les institutions scolaires et les entreprises à l'importance de l'immigration comme apport au développement des communautés (ouverture sur le monde) ;
- Accentuer les initiatives de recrutement, d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants (migrants et immigrants) axées sur les besoins de la région (communautés et entreprises) ;
- Soutenir les organismes d'accueil et d'intégration ;
- Développer des moyens pour intégrer les nouveaux arrivants dans les communautés d'accueil.

MILIEUX DE VIE

Énoncé de priorité

Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

Contexte

Source d'innovation et de créativité, le capital humain constitue une véritable richesse pour les municipalités. Or, les perspectives démographiques de certaines municipalités sont à moyen terme très inquiétantes.

Le maintien de certains services de proximité prioritaires (éducation primaire, services socio-sanitaires, services publics) est devenu un enjeu majeur pour maintenir ou améliorer le bilan démographique. Pour ce faire, plusieurs avenues peuvent être explorées. Le soutien des pouvoirs publics est nécessaire, mais il doit être modulé selon les réalités des petits milieux. La formule coopérative est aussi à privilégier pour pérenniser les services de proximité. Des ententes visant le partage de certains services entre les municipalités sont aussi appropriées dans certains cas.

L'amélioration ou la création d'environnements favorables à la santé et à l'épanouissement des personnes constituent aussi d'autres moyens pour rendre les milieux de vie plus attractifs et faciliter la rétention de la population.

En Chaudière-Appalaches :

- Le revenu d'emploi médian des femmes est de 24 190 \$ soit 69 % de celui des hommes qui est de 33 583 \$;
- Les femmes sont peu présentes dans l'espace politique ;
- Près d'une famille sur cinq est monoparentale, représentant près de 9 000 familles dans la région, allant jusqu'à une sur quatre dans certains territoires ;
- Le quart des enfants qui s'appêtent à intégrer l'école ne sont pas prêts et sont donc plus à risque de ne pas compléter leur scolarité.

La sécurité des milieux de vie est aussi essentielle pour maintenir la qualité de vie dans les milieux.

Actions

- Accroître et diversifier les environnements favorables aux saines habitudes de vie et aux activités de culture et de loisir par un meilleur accès aux activités et aux infrastructures sportives, culturelles et de plein air ;
- Soutenir la rétention des résidents par le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité apte à assurer la pérennité des communautés (résidences pour personnes âgées, desserte médicale, offre alimentaire, etc.) ;
- Rendre accessibles, sur tout le territoire de la Chaudière-Appalaches, Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire ;
- Favoriser les projets permettant le maintien des jeunes en région (ex. : écoles de villages, formations professionnelles et collégiales, activités et programmes spéciaux, etc.) ;
- Encourager les citoyens à s'impliquer, à participer au dynamisme de leur communauté (participation citoyenne) ;
- Développer des milieux favorisant l'égalité des genres et l'implication des femmes ;
- Soutenir les jeunes dans leur développement, notamment l'intégration des 0-5 ans à l'école et la persévérance scolaire ;
- Développer la formule coopérative pour notamment assurer la pérennité des services de proximité ;
- Miser sur des ententes intermunicipales pour le partage de certains services.

PAUVRETÉ

Énoncé de priorité

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contexte

Les problématiques d'insécurité alimentaire et de pauvreté sont variables d'un territoire à l'autre, et ce, malgré une bonne performance économique et un taux de chômage faible. Les travailleurs bas salariés constituent les nouveaux visages de la pauvreté et fréquentent de plus en plus les centres de distribution alimentaire et autres services d'aide communautaires. En 2009-2010, 3,2 % de la population de Chaudière-Appalaches vivait en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Loin d'être résorbée, l'insécurité alimentaire continue de progresser et touche autant les personnes seules que les familles monoparentales ou celles dont les deux parents travaillent.

Pour agir de manière durable et mieux vivre ensemble, les interventions, projets et initiatives devront s'attaquer aux déterminants de la santé dans leur ensemble et être adaptés aux particularités des communautés vivant en situation de vulnérabilité.

Entre mars 2015 et mars 2019, le nombre d'adultes prestataires de l'aide financière de dernier recours a reculé dans la région, tant pour l'aide sociale (-23,7 %) que pour la solidarité sociale (-6,9 %). Notons que tous les territoires de la région affichent une baisse plus ou moins marquée du nombre de prestataires. Les prestataires de l'aide sociale sont ceux qui sont considérés sans contraintes à l'emploi ou ayant des contraintes temporaires (principalement pour raisons de santé, d'âge, de grossesse et de charge d'enfants âgés de moins de 5 ans ou handicapés). En mars 2019, on comptait en moyenne 4 075 adultes prestataires de l'aide sociale, dont 2 259 hommes (55,4 %) et 1 816 femmes (44,6 %). Près de 40 % étaient âgés de 50 ans et plus et la majorité d'entre eux avaient une scolarité inférieure à un secondaire cinq. Plus de la moitié (58,3 %) des adultes prestataires de l'aide sociale avait une durée consécutive de présence à l'aide de plus de 2 ans. Les prestataires sont souvent des personnes très éloignées du marché du travail qui nécessitent un encadrement spécialisé pour être « en action » (programme d'insertion, retour aux études, etc.). Pour leur permettre une meilleure intégration et empêcher l'isolement, il est important de lutter contre les préjugés liés aux personnes en situation de vulnérabilité.

La région de la Chaudière-Appalaches dispose dorénavant un outil financier pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : l'Alliance pour la solidarité. Les travaux réalisés dans le cadre de la démarche régionale permettront de bien orienter les futures actions.

Actions

- Soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, notamment le logement, la sécurité alimentaire et la lutte à la pauvreté ;
- Soutenir les projets structurants en sécurité alimentaire arrimés à des services de prévention et d'éducation populaire.